



COMMUNE DE SÂLES 1625 SÂLES

Assemblée communale ordinaire du 29 avril 2014

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 40 citoyennes et citoyens et 3 personnes sans droit de vote

Mardi 29 avril 2014, 20h00

M. Jean-Marc Piguet, syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement des comptes 2013 et de quelques investissements. Il formule les salutations d'usage aux personnes présentes.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur table 1 : Nicolas Chollet

Scrutateur table 2 et table du Conseil communal : Vincent Ruffieux

M. le Syndic demande au caissier communal de tenir le procès-verbal des délibérations . la secrétaire communale est en congé maternité. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune. Les personnes qui désirent le bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 11 avril 2014.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 10 décembre 2013 (*n'est pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet*).
2. Comptes 2013 du Foyer St-Joseph
 - a. présentation
 - b. rapport de la commission financière
 - c. approbation
3. Comptes communaux 2013
 - a. comptes de fonctionnement
 - b. comptes d'investissement
 - c. rapport de la commission financière
 - d. approbation
4. Crédit d'investissement pour la nouvelle déchetterie à la Joretta
5. Crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales
6. Foyer St-Joseph, crédit d'étude pour un agrandissement
7. Echange de terrains lié à la suppression de deux passages à niveau TPF à La Druzetta et à le Revers à Sâles
8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2013

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée à raison de 40 oui et aucune abstention.

Merci à notre secrétaire Aurélie Progin pour la rédaction du PV.

2. Comptes 2013 du Foyer St-Joseph

Présentation

Le règlement du foyer stipule que l'assemblée communale approuve les comptes. La parole est donnée à la présidente du conseil de direction du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation des comptes 2013 du Foyer St-Joseph qui se soldent par un bénéfice de CHF 189.08, après répartition de CHF 52'000.- dans la réserve pour investissements futurs et de CHF 13'500.- dans le compte pertes-s/débiteurs.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2013 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation

Les comptes 2013 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.

3. Comptes communaux 2013

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges CHF 454'230.-

Produits CHF 111'900.-

01 Assemblées, Conseil communal : conseillers communaux CHF 56'300.-, soit CHF 700.- de moins qu'au budget. L'augmentation des charges est due aux frais des 2 élections complémentaires (communale et cantonale)

02. Administration générale : légère baisse par le changement du personnel. Le coût de l'administration est de CHF 272'735.-, alors qu'il était de CHF 294'691 en 2012. Il correspond à 5.6% du budget communal.

1. Ordre public

Charges CHF 68'280.-

Produits CHF 53'728.-

10. Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur.

14. Police du feu : nouvel exercice du CSPI avec comptes équilibrés.

15. Militaire : participation au stand de tir, 2.50 par habitants.

16. *Protection civile* : en charges, le versement à la PC intercommunale ; en produits, la location de l'abri PC de Romanens.

17. *Protection de la population* : frais pour la suite de la mise en place de l'ORCOC.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'667'277.-

Produits CHF 77'061.-

De manière générale, il s'agit de prestations liées c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. *École enfantine* : CHF 138'106.- participation aux dépenses cantonales (charges liées).

21. *Cycle scolaire obligatoire* : participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 985'000.-, Activités et fournitures scolaires CHF 85'000.-.

22. *Écoles spécialisées* : CHF 237'139.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. *Formation professionnelle* : CHF 30'000.- participation aux dépenses cantonales, bourses scolaires communales CHF 6'793.-.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : en charges, les frais de commission scolaire, conciergerie, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires.

Des travaux d'entretien et rénovation des bâtiments scolaires ont été effectués pour un montant global de CHF 14'000.-. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 133'341.-

Produits CHF 4'851.-

30. *Culture* : CHF 30'609.- participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien (renouvellement des machines de nettoyage), intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente.

35. *Autres loisirs* : bibliothèque Matulu CHF 3'000.-, passeports vacances CHF 1'995.-, animation 3^e âge CHF 1'000.-.

4. Santé

Charges CHF 531'533.-

Produits CHF 37'879.-

Le compte santé est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement étant pris en charge par le Canton, pour CHF 41'223.- et un montant de CHF 21'949.- concerne la part aux ambulances du district. Le produit est une recette extraordinaire d'un remboursement du RSSG.

41. *Homes* : CHF 305'046.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres).

44. *Soins ambulatoires* : CHF 134'373.- soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées).

45. *Prophylaxie* : CHF 0.- lutte contre les poux.

46. *Service médical des écoles* : service dentaire scolaire (entièrement remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

5. Affaires sociales

Charges CHF 548'241.-

Produits CHF 1'358.-

54. *Accueil de la petite enfance* : CHF 41'150.- les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil. Ce montant est en constante augmentation.

55. *Invalidité* : CHF 322'545.- charges liées cantonales, plus basses que prévues au budget.

57. *Homes* : CHF 0.- déficit du Foyer St-Joseph.

58. *Assistance* : charges liées cantonales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 141'037.-, le Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 21'600.- et des frais extraordinaires pour une inhumation sur succession répudiée de CHF 3'240.- cette année.

6. Transports et communications

Charges CHF 405'206.-

Produits CHF 72'103.-

62. *Déneigement* : les frais liés au déneigement se montent à CHF 55'585.- pour un budget prévu de CHF 60'000.-.

62. *Entretien des routes* : CHF 61'185.- (CHF 20'000.- au budget). Dépassement dû aux réparations à la route de Rueyres suite au gros orage et divers entretiens urgents et imprévus.

62. *Frais éclairage public (consommation)* : CHF 5'494.- (CHF 11'943.- en 2010). Résultat de la politique d'économie mise en place, extinction des lampadaires la nuit.

62. *Imputations internes de l'amortissement* : amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.-.

62. *Autres charges* : Frais d'entretien d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

62. *Produit* : imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.

65. *Trafic régional* : charge liée pour la part aux dépenses cantonales, moins élevée que budgétée.

7. Environnement

Charges CHF 644'932.-

Produits CHF 572'000.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

70. *Approvisionnement en eau* : achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs.

71. *Protection des eaux* : les charges correspondent aux frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau d'épuration. Les produits sont les taxes d'épuration.

72. *Ordures ménagères* : CHF 139'463.-, de manière générale, on constate une légère augmentation des déchets (urbains et déchetterie) qui se reporte sur les charges et produits. Le taux de couverture par les taxes est de 88.9%, soit tout à fait dans la légalité des 70% demandés.

79. *Aménagement du territoire* : essentiellement honoraires d'urbanistes de CHF 6'981.-, les frais de permis de construire pour la mise en zone de la Joretta de CHF 7'458.- et participation à l'ARG pour CHF 31'224.-.

8. Economie

Charges CHF 22'493.-

Produits CHF 40'356.-

80. *Agriculture* : paiement et remboursement des diminutions aires agricoles.

81. *Forêts* : la part au bénéfice 2013 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 19'985.-.

83. *Tourisme* : CHF 4'005.- cotisation à Gruyère Tourisme.

84. *Scierie* : les charges pour CHF 10'488.- correspondent aux: frais de conciergerie, taxes, assurances, ECAB, ainsi que les frais d'entretien et d'améliorations (nouveau lave-vaisselle et congélateur).

Les produits pour CHF 19'475.- sont les locations.

9. Finances et impôts

Charges CHF 372'214.-

Produits CHF 3'898'528.-

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 2'120'656.-

Personnes morales : CHF 416'802.-

Contribution immobilière : CHF 177'689.-

Impôts sur les véhicules : CHF 136'863.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : CHF 357'348.-, produit lié à la péréquation intercommunale.

94-95. *Gérance fortunes et dettes* : en charges, les intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 173'136.- et charges des immeubles de la commune pour CHF 157'918.-. En produits, les imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 208'136.-, locations des immeubles pour CHF 263'483.- et location des parchets communaux pour CHF 66'489.-.

99. *Postes non ventilables* : en charges, l'attribution à la réserve pour pertes s/débiteurs de CHF 10'000.-, sur les conseils de la Fiduciaire. En produits, la recette extraordinaire pour la 2^{ème} année d'école enfantine de CHF 53'468.-.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2013 bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 22'014.82.

REPARTITION DU BENEFICE 2013

Bénéfice 2013 avant bouclément	32'014.82
---------------------------------------	------------------

Amortissements extraordinaires	0.00
---------------------------------------	-------------

Attribution aux réserves

Réserve pour pertes s/débiteurs	10'000.00
	10'000.00

<u>Bénéfice 2013 (comptable)</u>	<u>22'014.82</u>
---	-------------------------

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2013 sont approuvés à l'unanimité.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2013

Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Un résumé a paru sur le site internet de la commune. M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

2. Enseignement et formation

29. *Administration scolaire* : Il s'agit des transformations de l'école de Sâles pour l'accueil de la 2^{ème} année de l'école enfantine, que vous avez pu visiter lors des portes ouvertes juste avant l'assemblée. Le crédit est respecté et le compte est bouclé à CHF 185'534.-.

3. Culte, culture et loisirs

34. *Sport, piscine, centre sportif* : CHF 3'028'344.-, dépenses de la construction de la salle polyvalente. Le compte sera bouclé en 2014.

6. Transports et communications

62. *Routes communales* : Le crédit d'étude pour la mise en place du plan quinquennal d'entretien des routes communales est bouclé. Le budget d'investissement qui en découle est présenté lors de cette assemblée. Le dépassement de Fr. 3'600.- est dû à la mise en place de l'abri vélo, provenant du crédit

pour les abris bus dont le solde n'avait pas été reporté au budget : une facture est arrivée après le budget.

7. Environnement

70. *Approvisionnement en eau* : CHF 7'037.- de taxes de raccordements pour l'adduction d'eau et subvention ECAB.

71. *Protection des eaux* : les taxes de raccordements pour les eaux usées pour Fr. 58'155.-.

72. *Ordures ménagères* : Le crédit d'étude pour la nouvelle déchetterie a été reporté sur 2014, dû au retard de la mise en zone de la parcelle.

74. *Aménagement du territoire* : les frais du SIT pour Fr. 14'084.- et de la mise à jour du PAL (actuellement en enquête préalable à l'Etat de Fribourg) pour 31'905.-.

9. Finances et impôts

952. *Aménagement et vente de terrain* : la vente de terrain en zone artisanale à la Joretta se fera en 2014 (report au budget).

Les comptes d'investissement 2013 se soldent avec un investissement de Fr. 3'214'274.66.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2013 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissement 2013 sont approuvés à l'unanimité.

4. Crédit d'investissement pour la nouvelle déchetterie à la Joretta

Pour vous présenter cet objet, M. le Syndic passe la parole à Nicolas Hassler, responsable du dicastère de la gestion des déchets.

Suite à la résiliation du contrat de bail par le propriétaire, une solution devait être trouvée pour le 31 décembre 2014. La décision a été prise de construire une nouvelle déchetterie et un crédit d'étude a été voté dans ce sens lors de l'assemblée du 13 décembre 2011 pour un montant de CHF 30'000.00.

Le choix du site de la Joretta, après l'étude de différentes variantes s'est imposé. Il ne restait plus qu'à convaincre les différents services de l'état et d'obtenir le changement de zone nécessaire. Chose qui a été faite au début 2014. Même si la localisation idéale n'existe pas, la localisation en bordure de la zone d'activités semble la mieux appropriée et la plus économique. Pour combler l'éloignement par rapport au centre du village de Sâles, une mini déchetterie sera installée au centre du village de Sâles. La déchetterie sera composée de trois zones. : La zone I en enrobé permettant l'accès à l'ensemble des bennes de tri (selon les horaires d'ouverture), La zone II «Déchets verts» accessible en tout temps pour le gazon et les branches en faible quantité. Dans un premier temps, il est prévu un accès libre à cette zone avec la possibilité de restreindre cet accès en cas d'abus. La zone III est prévue pour le local du surveillant. Ce local abritera aussi les déchets devant être mis sous toit pour des raisons de pollution ou autres. Les quais de chargement seront adaptés afin de faciliter l'accès.

Les coûts totaux sont répartis ainsi, selon le retour d'offres :

Génie civil	CHF 366'000.-
Aménagement	CHF 174'000.-
Autres et imprévus	CHF 60'000.-
Total de l'investissement	CHF 600'000.-

Comme mentionné dans les quatre font La Une, cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. La déchetterie est dimensionnée pour la population actuelle de notre commune avec une marge de sécurité raisonnable. Sans luxe, la nouvelle déchetterie répond aux exigences actuelles de la protection de l'environnement. Elle est surtout prévue pour être fonctionnelle.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif à l'investissement de la nouvelle déchetterie et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation

Le crédit d'investissement de la nouvelle déchetterie à La Joretta est approuvé à l'unanimité.

5. Crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales

Pour vous présenter cet objet, M. le Syndic passe la parole à Guy Savary, responsable du dicastère des routes.

De par le caractère encore essentiellement agricole de notre commune, le conseil communal a fait une demande au SAgri pour obtenir des subventions auprès des améliorations foncières (AF). Le bureau d'ingénieur François Audergon à Bulle a été mandaté pour constituer le dossier. Les propriétaires privés ont été informés et, certains d'entre eux ont manifesté leur intérêt à participer. Une vision locale a eu lieu avec un expert fédéral et un membre du service de l'agriculture. Ils ont préavisé favorablement le dossier. Le taux de subventionnement est de 57% pour une réfection totale des chemins à caractère essentiellement agricole, et un forfait de CHF 7'000.- par km pour une remise en état des routes de liaison entre les villages, pas forcément à caractère agricole. Le conseil communal a décidé d'allouer une subvention de 3% pour soutenir les propriétaires privés intéressés. Guy Savary présente le plan des routes

Le calcul des coûts de l'investissement est le suivant :

Investissement total	CHF 2'185'180.00
Subventions AF (cantonales et fédérales)	CHF 875'730.00
Participation des propriétaires privés	CHF 336'030.00
Total à charge de la commune	CHF 973'420.00

Le montant de la subvention communale de 3% allouée aux propriétaires privés est de CHF 25'210.-, et la part des travaux pour les routes communales de CHF 948'210.00.

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif à l'investissement du plan quinquennal d'entretien des routes et le propose à l'approbation de l'assemblée

Ouverture à la discussion

Gilbert Descloux : est-ce que tous les propriétaires, aussi ceux qui ont un droit de passage ont été consultés ? En ce qui me concerne, je n'ai pas été contacté.

Guy Savary : Seuls les propriétaires agricoles ont été contactés.

Gilbert Descloux : Etant propriétaire avec droit de passage, je n'ai pas été consulté. Actuellement à la laiterie de La Sionge, le droit de coulage est sur ma parcelle, et il serait bien d'être aussi consulté.

Guy Savary : Les travaux ne sont pas prévus tout de suite. En temps voulu, tu seras contacté.

Gérald Sudan : A propos de la subvention communale de 3%, selon les finances de la commune et les propriétaires contribuables de la commune, la commune pourrait subvenir plus.

Jean-Marc Piguet : On peut toujours donner plus, mais on s'est basé sur ce qui a été fait dans la commune de Vulruz, soit 3%, pour être cohérent dans la région. C'est la proposition du conseil communal et c'est vous qui avez le choix final.

Victor Oberson : Dans ce plan quinquennal, est-ce que les frais ordinaires annuels de CHF 100'000.- existeront toujours, ou il n'y aura pas d'autres dépenses.

Jean-Marc Piguet : Les CHF 100'000.- par an étaient de l'entretien plus que courant, des parties de routes ont été refaites. L'entretien des routes où il y a des trous se fera toujours, mais les CHF 100'000.- que la commune mettait chaque année ne seront pas mis en plus de l'investissement, pour les 5 prochaines années.

Victor Oberson : A l'entrée de la jonction Sâles-Vulruz-Maules, il y a des trous. Donc ce n'est pas prévu de réparer.

Jean-Marc Piguet : cela se situe sur la commune de Vulruz. Il y a deux ans, sous l'impulsion de la commune de Sâles, la commune de Vulruz avait déjà apporté quelques améliorations.

Approbation

Le crédit d'investissement est approuvé à 39 oui et 1 abstension.

6. Foyer St-Joseph, crédit d'étude pour un agrandissement

Pour cela, M. le Syndic passe la parole à la présidente du conseil de direction du Foyer et présidente de la commission de bâtisse, Marie-Claude Descloux.

Comme indiqué dans le journal communal « les 4 font la Une », un crédit d'étude est proposé pour un agrandissement du Foyer. Pourquoi un agrandissement ? Tout d'abord, pour supprimer les chambres du sous-sol (couloir peu avenant pour y vivre). Ensuite pour supprimer les chambres à deux lits, dans le but d'augmenter le confort du résident et son intimité, et il s'agit de la tendance actuelle des Foyers. Cela revient à construire 14 nouvelles chambres, sans augmenter la capacité du Foyer de 34 lits, fixé par l'Etat. Pour mener à bien le projet, une commission de bâtisse a été mise sur pied. Une étude de faisabilité a été effectuée par un architecte. Le résultat de cette étude a démontré la possibilité de construire cette nouvelle structure. La construction d'appartements protégés répond aux défis futurs et permet à notre établissement d'offrir une palette de prestations plus larges. Actuellement, il y a un manque d'offre à ce niveau. Situés à côté du Foyer, cela permet d'optimiser le Foyer, notamment par la facturation de repas, de soins de base. Les nouvelles recettes permettraient de rénover à terme l'ancienne partie du bâtiment.

Comme le foyer est un établissement communal de droit public, un concours d'architecture est à mettre sur pied. Pour financer ce concours, un crédit d'étude doit être voté.

Le crédit d'étude est composé de :

Le mandataire	CHF	35'000.00
Frais administratifs (géomètre, maquettes et jury)	CHF	40'000.00
Prix du concours	CHF	120'000.00
Développement du projet lauréat	CHF	110'000.00
Taxes d'inscription (350.-) à soustraire	CHF	- 5'000.00
Total du crédit d'étude	CHF	300'000.00

Le crédit d'étude est financé par CHF 125'000.- provenant de la dissolution de la réserve pour investissement et un emprunt bancaire de CHF 175'000.-.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement du Foyer St-Joseph et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation

Le crédit d'investissement est approuvé à 39 oui et 1 abstention.

7. Echange de terrains liés à la suppression de deux passages à niveau TPF à la Druzetta et à le Revers à Sâles

Dans le cadre de la campagne des TPF pour la suppression de passages à niveau du canton de Fribourg, il a été décidé de supprimer 2 passages à niveau non-sécurisés et les remplacer par un nouveau chemin agricole. Afin de garantir une utilisation rationnelle des différentes parcelles agricoles, il a été procédé à des transferts de propriétés entre la commune et les différents propriétaires fonciers. Les plans et les modifications des parcelles sont présentés par M. le Syndic, soit :

- Parcelle RF 105, diminution de 18'483 m2 (nouvelle parcelle RF 2023)
- Parcelle RF 588, augmentation de 17'006 m2
- Parcelle RF 2022, augmentation de 1'790 m2 (nouveau chemin de servitude)

L'échange de terrains a été approuvé par les propriétaires touchés par le remaniement ainsi que par les TPF.

Conformément à la loi sur les communes, c'est l'assemblée communale qui est compétente pour approuver des échanges de terrain qui dépassent la délégation de compétence du conseil communal (3'000 m2).

Dans ce contexte, le conseil communal demande à l'assemblée communale d'approuver cet échange de terrains. Il n'y a pas de préavis de la commission financière

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation

L'échange de terrains est approuvé à l'unanimité.

8. Divers

Salle polyvalente

Travaux de la salle sont terminés. Les aménagements extérieurs sont provisoirement suspendus pour les Girons et la course à travers Sâles. Ils seront terminés en juillet. Veuillez prendre note de l'inauguration officiel le 30 août 2014.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h05 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Le Caissier